



# Note de service

DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires du CISSS de la Montérégie-Centre

EXPÉDITEUR : Frédéric Pergallino, chef de service régional de la paie par intérim

DATE : Le 18 juin 2019

OBJET : **Approbation des feuilles de temps électroniques durant le congé de la Fête nationale**

---

**Nous tenons à vous informer que le service régional de la paie, incluant le guichet d'accès unique, sera fermé le lundi 24 juin 2019 en raison du congé de la Fête nationale du CISSS de la Montérégie-Centre.**

Pour la période de paie finissant le 22 juin 2019, l'approbation des feuilles de temps pour les employés et la liste de rappel est reportée d'une journée. Il n'y a aucun impact à l'approbation pour les gestionnaires.

Nous vous demandons d'approuver les feuilles de temps électroniques selon le tableau ci-joint :

| Période de paie        | Approbation feuilles de temps électroniques (employés/liste de rappel) | Approbation feuilles de temps électroniques (gestionnaires) | Dépôt bancaire       |
|------------------------|--|---|----------------------|
| 9 juin au 22 juin 2019 | <b>Mardi 25 juin 2019<br/>Maximum 10 h</b>                             | <b>Mardi 25 juin 2019<br/>Maximum 12 h</b>                  | Jeudi 4 juillet 2019 |

Nous vous rappelons que, passé le délai du 25 juin 2019 à 10 h, les accès à l'horaire seront bloqués. Vous devez donc faire vos modifications directement à la feuille de temps électronique jusqu'au délai maximal d'approbation pour tous les gestionnaires qui est fixé au mardi 25 juin à 12 h.

## **Modifications pour la période de paie du 9 juin au 22 juin 2019**

Si des modifications doivent être apportées pour la période de paie se terminant le 22 juin 2019, les services de remplacement et les gestionnaires devront faire parvenir une demande de correction à cet effet, par courriel, au service régional de la paie et les corrections seront effectuées dans la période de paie suivante.

Nous sollicitons également votre attention sur la précision des informations inscrites dans les relevés de présence et les horaires. Le processus permettant le paiement des salaires aux employés nécessite une rigueur où chaque étape prend son importance dans le contexte d'une approche de qualité à une bonne pratique de rémunération.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le guichet d'accès unique du service régional de la paie au 450-679-7243 (Paie) ou 1-844-897-7243 (Paie) – option 1 ou par courriel à l'adresse [paie.regionale.ci/sssmc16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:paie.regionale.ci/sssmc16@ssss.gouv.qc.ca).

Toute l'équipe du service régional de la paie vous offre un bon congé.